

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 novembre 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, Emmanuelle FOUASSON, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN)

Absents : M. Cyril PETRARU, M. Philippe MAURICE, M. Grégory DELAUNE, Mme Charlène MARIE, Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : M. Fabrice ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	11	3	14	14	0	0

DEL2024-044 - Affaires financières : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024

Considérant que les associations participent au développement de la commune et à son dynamisme en créant du lien entre les habitants, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions aux associations suivantes pour l'année 2024 :

Liste des associations	Subventions attribuées en 2023	Subventions attribuées en 2024
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
Ile de Noirmoutier Triathlon	3 000 €	3 000 €
Les Dames de Nage	300 €	300 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES		
Ciné-Club « A l'Est de New-York »	400 €	400 €
Les Sciences et Nous	300 €	300 €
RICMB	500 €	/
AUTRES ASSOCIATIONS		
Association Protectrice des Animaux	150 €	150 €
SNSM	1 000 €	1 000 €
La médaille militaire Beauvoir sur Mer	50 €	50 €
TOTAL	5 700€	5 200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 29/11/2024

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 29/11/2024

Le Maire,
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,
M. Fabrice ROUSSEAU